

AFFAIRE N°7. - Construction d'une Eglise à Sainte-Clotilde - approbation du dossier technique - autorisation de lancer l'appel d'offre.

Monsieur GERARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 10 Juin 1971, le Cabinet BOSSU me faisait parvenir les dossiers techniques relatifs à la réalisation des travaux de construction d'une Eglise à Sainte-Clotilde.

Cet édifice est destiné à remplacer l'église existante dont la vétusté pose des problèmes d'entretien insurmontables.

D'après le devis établi par le Cabinet BOSSU, le montant de la dépense à prévoir est de l'ordre de 50 000 000 (CINQUANTE MILLIONS) FRANCS CFA.

Le financement de ces travaux serait assuré par :

- Un emprunt communal avec la C.C.C.E.....
25 762 825 Frs.
- Un emprunt communal avec la C.R.C.A.M.....
24 237 175 Frs qui sera remboursé par le Comité Paroissial de Sainte-Clotilde.

Je vous demande Mesdames et Messieurs :

d'une part

- d'approuver le dossier technique ;

d'autre part

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, relatif à la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité moins la voix de Monsieur CHANE KUNE qui s'est retiré de la salle des délibérations.

Approuvé

Saint-Denis le 30 août

1971

Le Préfet

Le Secrétaire Général

signé : M. Kester

C.C.C.

Le Directeur des Affaires

Municipales.

signé : H.C. Alarcón